

DECRET N° 2011- 412 DU 28 MAI 2011

autorisant Monsieur **LALY SOWONHAZO Sènan Hector** à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°65-17 du 23 Juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme;
- Vu** le décret n°2006-748 du 31 décembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur;
- Vu** le décret n°272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité béninoise
- Vu** la requête de Monsieur **LALY SOWONHAZO Sènan Hector** et l'ensemble des pièces produites;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 avril 2011.

DECRETE :

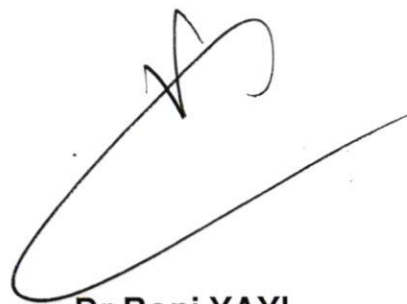
Article 1^{er} : Monsieur **LALY SOWONHAZO Sènan Hector**, de nationalité béninoise, né le 24 juin 1982 à Porto-Novo (Bénin), fils de **LALY SOWONHAZO Albert** et de **MELE Isabelle**, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé **LALY SOWONHAZO Sènan Hector**, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait a Cotonou, le 28 mai 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.

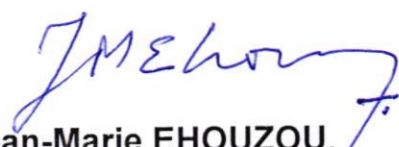
Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine, de
la Francophonie et des Béninois
de l'Extérieur,

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme, Porte-parole
du Gouvernement,



Jean-Marie EHOUSOU.



Grégoire AKOFODJI.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 GS/MJLDH 4 MAEIAFBE 4 AUTRES MINISTERES 24
AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-
CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1. 